

Objet : Délib.2011.51 Convention pour droit de pâturage sur terrain communal

L'an deux mille onze et le onze octobre,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 3 octobre 2011

Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Eric CLO, Michel RODEL,
Mesdames Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Noélie LASCOLS, Sylviane MONNOT

Absents excusés : Guy BATTAGLINI, Annick MOURARET, Franck DENOLLY, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS

Pouvoir de Annick MOURARET à Sylviane MONNOT

Pouvoir de Franck DENOLLY à Eric CLO

Pouvoir de Pierre VALVERDE à Michel CROS

Pouvoir de Stéphane JODAR à Pierre GUILLET

Monsieur le Maire rappelle la demande qui lui est parvenue de la part d'un éleveur de la commune qui souhaite mettre ses vaches en pâturage sur les parcelles AL 638 et AL 183 appartenant à la commune.

Monsieur le Maire signale également qu'une convention sera signée avec cet éleveur définissant très précisément les éléments de cet accord.

Après en avoir donné lecture, il demande à l'assemblée de se prononcer, sachant que la délimitation de la pâture sera faite sous contrôle de Monsieur l'adjoint aux travaux qu'il délègue pour ce faire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés avec trois abstentions :

- **Donne son accord pour que l'éleveur concerné puisse faire paître son troupeau sur les parcelles AL 638 et AL 183 sur un espace dument délimité sous contrôle de Monsieur l'adjoint aux travaux, et que ce droit de pâture soit exercé en conformité avec les termes de la convention susdite.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

Patrick BARRAUD